

DFGSM2
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022
MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 fixant le régime d'études pour le diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGMS).
Approuvées par le Conseil de Faculté du et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du

Art. 1er – UNITES D'ENSEIGNEMENT A VALIDER

L'année de DFGSM2 comporte les **unités d'enseignement** suivants :

a) Durant le 1er semestre (S3 des études médicales)

- A1 : UE Cardiovasculaire et respiratoire
- A2 : UE Appareil digestif
- A3 : UE Locomoteur
- A4 : UE Introduction à l'examen clinique
- A5 : UE Pharmacologie et Thérapeutique

b) Durant le 2ème semestre (S4 des études médicales)

- A6 : UE Hormonologie, reproduction et nutrition
- A7 : UE Rein et voies urinaires
- A8 : UE Sciences humaines et sociales
- A9 : UE Hématologie et système immunitaire
- A10 : UE Revêtement cutané

c) Durant les 1er et 2ème semestres (S3 et S4)

- A11 : UE langue 1 : anglais (obligatoire)
- A12 : C2i-Métiers de la santé / Niveau 1
- A14 : Enseignement libre 1
- E13 : UE stages cliniques (A13B) et secourisme (A13A)

Art. 2 - CONVOCATIONS AUX EXAMENS

Il n'y a pas de convocation écrite individuelle aux examens. L'affichage dans les vitrines de la Faculté de Médecine, la mise en ligne ou l'envoi par messagerie électronique de l'arrêté d'organisation des examens pour janvier et mai-juin tiennent lieu de convocation des étudiant(e)s.

Art. 3 - ABSENCES AUX EXAMENS

1 - Disposition générale

Tout(e) étudiant(e) n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début des examens est déclaré(e) absent(e) des épreuves correspondantes.

Le début de l'épreuve est déterminé par l'autorisation d'ouverture de la pochette contenant les sujets donnés par le responsable de salle.

2 - Absence de session(s) de rattrapage

Il n'y a pas de session de rattrapage spéciale pour les absent(e)s [excusé(e)s ou non] aux épreuves écrites anonymes de janvier ou de mai-juin. Les étudiant(e)s ajourné(e)s doivent se présenter à la 2ème session, organisée en fin d'année universitaire (de juillet à septembre).

Art. 4 - VALIDATION DES ENSEMBLES

Chacune des unités d'enseignement est validé séparément.

Il n'y a pas de compensation possible entre les différentes unités d'enseignement.

La validation d'une unité d'enseignement est acquise en obtenant la moyenne de 10 sur 20 à l'examen final. Il n'y a pas de note éliminatoire au sein d'un ensemble.

La validation d'un ensemble reste définitivement acquise, même en cas de redoublement du DFGSM2, à l'exception de la partie "stage d'initiation clinique" de l'A13.

Art. 5 - ORGANISATION DES EXAMENS

1 - Examen écrit

Les épreuves ne comprennent que des examens écrits finaux, anonymes, sanctionnant le programme des enseignements théoriques, dirigés et pratiques dispensés dans le cadre de chacun des unités d'enseignement.

Il n'y a pas d'examen, ni de note de contrôle continu, pour l'A11-Anglais (cf. Art. 10)

2 - Types d'épreuves

L'évaluation des connaissances et des compétences afférentes au DFGSM2 peuvent comporter des QR (question rédactionnelle), des QRS (question à réponse succincte), des QCM (question à choix multiple), des QCD (question à choix double), des QROC (question à réponse ouverte et courte) et/ou des QRC (question rédactionnelle courte).

3 - Calendrier des examens

Les examens de la première session sont organisés à la fin des enseignements correspondants, soit en janvier (pour S3), soit en mai-juin (pour S4).

En cas d'échec à cette première session, une session de rattrapage est organisée en fin d'année universitaire (de juillet à septembre) pour les unités d'enseignement non validés en fin de S3 et/ou en fin de S4.

4 - Déroulement des épreuves

Les dates des épreuves (janvier et mai-juin et de rattrapage), l'importance relative de chaque partie, le nombre et le type de questions, leur pondération, la durée des épreuves, le nombre de crédits ECTS délivrés (cf. art.14), figurent aux tableaux annexés.

Art. 6 - USAGE DE LA CALCULETTE

Certaines épreuves peuvent comporter des données chiffrées nécessitant une machine à calculer. L'autorisation pour l'utilisation est interdite sauf si l'autorisation de l'utiliser est dûment précisée sur l'arrêté d'examens avant chaque session pour l'un ou l'autre des modules et en fonction des sujets.

Par souci d'égalité entre les étudiants, seules les calculettes de marque CASIO, FX COLLEGE 2D et FX COLLEGE 2D+ sont autorisées durant les examens si la mention d'utilisation autorisée figure sur l'arrêté d'examens, sinon son usage est interdit.

Les calculettes ne sont pas fournies par la Faculté. Elles doivent être achetées par les étudiant(e)s. Le prêt ou le remplacement en cas de défaillance durant une épreuve ne peuvent en aucun cas être assurés par l'administration, ni par un surveillant de la salle, ni par un(e) autre étudiant(e).

Art. 7 - ANONYMAT

1 - Anonymat des copies après composition

Toutes les épreuves sont anonymes. Un numéro d'anonymat est attribué à chaque unité d'enseignement après composition, de façon aléatoire. Ce numéro d'anonymat diffère d'une unité d'enseignement et d'une session à l'autre. Il ne correspond pas au numéro de place dans les salles d'examen.

Les "numéros d'anonymat" figurant sur le certificat de scolarité remis avec la carte d'étudiant ne sont pas utilisés pour les examens de DFGSM2.

2 - Anonymat de correction et de délibération

La correction des épreuves et les délibérations des jurys se font dans le strict respect de l'anonymat ainsi que le passage des grilles de QCD/QCM au lecteur optique.

Art. 8 - NOTATION

1 - Arrondi au centième

Les notes des différentes unités d'enseignement sont publiées avec deux chiffres après la virgule, en arrondissant :

- au centième de point supérieur, si le chiffre des millièmes est égal ou supérieur à 5,
- au centième de point inférieur, si le chiffre des millièmes est strictement inférieur à 5.

2 - Notation des QCD

Conformément aux normes internationales la notation des QCD utilise l'échelle suivante :

- +1, si la réponse donnée est exacte,
- 0, si l'étudiant(e) s'abstient de répondre,
- -1, si la réponse donnée est inexacte.

La note calculée pour l'ensemble des QCD ne peut être inférieure à 0.

3 - Notation des QCM

La validation de chaque QCM est binaire :

- si l'ensemble de la réponse donnée est exact : 1
- si toute ou partie de la réponse donnée est inexacte : 0.

L'attribution de la note à l'ensemble constitué par les seules QCM est calculée en fonction de la barre fixée après délibération du jury. Cette barre représente le nombre minimum de QCM exactes nécessaire pour obtenir la note moyenne à l'ensemble des QCM.

4 - Consultation des copies

A l'issue de la publication des résultats et après levée de l'anonymat, les étudiant(e)s peuvent solliciter le commentaire pédagogique de leurs copies en adressant leur demande au Doyen et en précisant les unités d'enseignement concernées, avec leur numéro d'anonymat (cf. art. 8).

Cette demande peut concerner les épreuves du 1er et/ou du 2ème semestre.

Un rendez-vous est organisé par l'étudiant(e) auprès des enseignants correcteurs concernés. Néanmoins, les étudiant(e)s disposent d'un délai de 12 mois après cette publication pour consulter leurs copies en présence d'un enseignant responsable.

Art. 9 - VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT: A1 à A10

1 - Module de travaux pratiques (S1 et S2)

a) au 1er semestre (TP-S1)

Un examen sanctionne, par discipline, les séances de TP de chacun des unités d'enseignement enseignées durant le 1er semestre correspondant aux disciplines suivantes :

- Anatomie : 13 séances dispensées dans les unités d'enseignement A1 (5 séances), A2 (4 séances) et A3 (4 séances)
- Histologie : 5 séances réparties dans les unités d'enseignement A1 (1 séance), A2 (3 séances) et A3 (1 séance)
- Embryologie : 3 séances organisées dans les unités d'enseignement A1 (1 TP), A2 (1 TP) et A3 (1 séance)
- Physiologie : 3 séances organisées dans l'unité d'enseignement A7

La note finale du module de TP - S1 est calculée selon la pondération suivante :

- Anatomie : note sur 11,5
- Histologie : note sur 5,5
- Embryologie : note sur 3

Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque unité d'enseignement à raison de :

- 20% de la note finale des unités d'enseignement A1, A2 et A3

b) au 2ème semestre (TP-S2)

Un examen sanctionnant, par discipline, les séances de TP de chacun des unités d'enseignement enseignées durant le 2ème semestre correspondant aux disciplines suivantes :

- Anatomie : 6 séances dispensées dans l'unité d'enseignement A6 (2 TP),
- Histologie : 4 séances réparties dans les unités d'enseignement A6 (1 TP), A7 (1 TP), A9 (1 TP) et A10 (1 TP)
- Embryologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 TP) ?
- Physiologie : 1 séance organisée dans l'unités d'enseignement A7 (1 TP) ?

La note finale du module de TP-S2 est calculée selon la pondération suivante :

- Anatomie : note sur 5
- Histologie : note sur 3
- Embryologie et physiologie : note sur 2

Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque unité d'enseignement à raison de 10% de la note finale des unités d'enseignement A6, A7 (?), A9 et A10.

c) Absence(s) aux examens de T.P.

En cas d'absence à l'(aux) examen(s) des travaux pratiques de chaque discipline, la note finale du TP-S1 et du TP-S2 est calculée en neutralisant par un "0" la discipline concernée par ladite absence, permettant à l'étudiant(e) de ne pas être exclu(e) de la validation des unités d'enseignement concernées lors de la 1ère session.

d) Assiduité obligatoire

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques. Sont considérées comme absences justifiées : un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas cinq jours ouvrés et incluant la date du travaux dirigés, travaux pratiques concernés. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un parent proche constituent des motifs recevables d'absence.

e) Absence(s) aux TDs du module SHS (A8)

En cas d'absence injustifiée à une seule des 4 séances des travaux dirigés du module SHS, la note finale du module ne sera pas calculée et la note sera neutralisée par un "0" au lieu du résultat de l'examen (car la validation est impossible pour ce module en cas d'absence injustifiée).

f) Dispense d'assiduité

Les étudiants exerçant des fonctions électives au sein des instances officielles de l'université ou de la faculté à profil spécifique peuvent obtenir la dispense de l'assiduité conformément aux Règles générales relatives aux modalités d'évaluation des étudiants de l'université **sur demande écrite** adressée au Doyen au plus tard avant le début des examens des modules concernés.

Les étudiants **accomplissant un séjour d'études à l'étranger** sont **automatiquement dispensés** de l'assiduité pour les modules concernés dont ils présenteront les examens à Strasbourg, sans avoir à faire une demande écrite (cf. paragraphe I, 5, ci-après).

g) Modalités de prise en compte des notes de TP

La note finale du module de TP-S1 et celle du module de TP-S2 intervient dans le calcul du résultat final des ensembles concernés pour la **seule première session de la première inscription en DFGSM2**, respectivement aux épreuves de janvier pour le TP-S1 et aux épreuves de mai pour le TP-S2.

Cette note finale n'intervient pas en cas :

- d'examen de rattrapage en fin d'année universitaire (de juillet à septembre),
- de redoublement du DFGSM2,
- d'accès en DFGSM3 avec des unités d'enseignement en retard.

2 - Modalités de validation des A1 à A10

La validation des 10 unités d'enseignement s'effectue selon les modalités suivantes :

Se m.	Ens.	Unités d'Enseignement	Durée	1ère session	2ème session
1er semestre / S3	A1	UE Cardiologie et respiratoire	1h00 -	3 QR° (s/16) TP-S1+ (s/04)	3 QR° (s/20) Néant
	A2	UE Appareil digestif	1h00 -	3 QR° (s/16) TP-S1+ (s/04)	3 QR° (s/20) Néant
	A3	UE Locomoteur	1h00 -	3 QR° (s/16) TP-S1+ (s/04)	3 QR° (s/20) Néant
	A4	UE Introduction à l'examen clinique	0h40 -	2 QR° (s/20) -	2 QR° (s/20) -
	A5	UE Pharmacologie et Thérapeutique	0h45 -	2 QR° (s/18) Néant	2 QR° (s/20) Néant
2ème semestre / S4	A6	UE Hormonologie, reproduction et nutrition	1h00 -	3 QR° (s/18) TP-S2X (s/02)	3 QR° (s/20) Néant
	A7	UE Rein et voies urinaires	1h00 -	3 QR° (s/18) TP-S2X (s/02)	3 QR° (s/20) Néant
	A8	UE Sciences humaines et sociales	0h20 -	1 QR° (s/20) Assiduité obligatoire (*)	1 QR° (s/20) -
	A9	UE Hématologie et système immunitaire	0h40 -	2 QR° (s/20) TP-S2X (s/02)	2 QR° (s/20) Néant
	A10	UE Revêtement cutané	1h00 -	3 QR° (s/18) TP-S2X (s/02)	3 QR° (s/20) Néant

° : Chaque QR de 20 mn peut être remplacée par :

- maximum 15 QCM en 20 mn (1)
- ou maximum 30 QCD en 20 mn
- ou maximum 10 QROC en 20 mn
- ou 2 QRC en 20 mn

+ : Note TP-S1 : cf. Article 9, 1-a

x : Note TP-S2 : cf. Article 9, 1-b

(*) cf Article 9, d-e et f : en cas d'une absence injustifiée sur 4 séances le calcul de la note d'examen n'est pas pris en compte.

Art. 10 - VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT A11 - ANGLAIS

1 - Obligation

L'ensemble obligatoire d'une langue vivante étrangère 1 porte uniquement sur l'anglais.

2 - Modalités de validation

L'enseignement d'anglais est évalué sous la forme d'un contrôle continu selon le modèle validé/non validé.

Il repose sur plusieurs contrôles répartis sur l'année.

La 2ème session organisée en fin d'année universitaire (de juillet à septembre) consiste en un rattrapage personnalisé établi en fonction des résultats obtenus au contrôle continu.

3 - Dispense de l'unité d'enseignement A11

Une dispense pourra éventuellement être accordée après examen des justificatifs à déposer avec une lettre demande de dispense avant le 30 septembre au Centre de ressources des Langues - Faculté de médecine (CRL).

Art. 11 - VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT A12 Pix

Lors de l'épreuve de certification (1h45) sur la plateforme nationale de positionnement, un niveau est attribué en fonction du nombre de points validés (pix) à chaque candidat.

Un score global de 512/1024 est nécessaire pour l'admission au Pix.

N.B. : La possibilité d'accéder à la certification suppose la création d'un compte personnel sur la plateforme PIX et la réalisation préalable d'un test de positionnement obligatoire lors du TP prévu à cet effet.

Art. 12 - VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT A14 - ENSEIGNEMENT LIBRE 1

1 - Obligation

L'unité d'enseignement A14 comprend des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres. Elles peuvent correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de masters ou concerner des disciplines non strictement médicales.

Tout(e) étudiant(e) doit valider à l'issue du DFGSM2 l'enseignement libre 1.

Il est validé selon les modalités propres à l'enseignement qui sera suivi :

- soit dans le cadre d'un enseignement complémentaire dispensé à la Faculté de Médecine ou à la Faculté d'Odontologie de Strasbourg ;
- soit dans le cadre d'une unité d'enseignement de master (hors stage, travaux bibliographiques ou langue).

2 - Equivalence ou dispense

a) Une équivalence est accordée par le Doyen pour la validation d'une formation dite "option libre" pour des enseignements dispensés par un organisme officiel et sanctionnés par un examen final. L'autorisation de suivre cette option libre est à demander avant le 15 octobre.

b) Une dispense est automatiquement accordée aux étudiant(e)s ayant :

- validé une unité d'enseignement de 3 crédits au minimum au titre d'un master
- ou exercé durant le DFGSM2 des fonctions de moniteur de TP, sur présentation d'une attestation de l'enseignant responsable, à la fin de l'année universitaire,
- ou encadré durant le DFGSM2 le tutorat organisé en Licence 1^{ère} année d'études des sciences de la santé (L1 Sps),
- ou accompli un séjour d'études à l'étranger durant le DFGSM2.

De telles dispenses ou équivalences ne peuvent être accordées en DFGSM2 et en DFGSM3 que pour des formations différentes.

3 - Mesures limitatives

Au cours du **DFGSM2 et du DFGSM3**, tout(e) étudiant(e) ne peut obtenir au maximum que la validation d'**une seule option libre** en guise d'enseignement complémentaire, **à l'exception** des enseignements de langue. La même langue pouvant être validée en DFGSM2 et en DFGSM3 à condition de sanctionner deux niveaux différents et d'être différente de celle suivie dans le cadre de l'enseignement obligatoire de langue II.

Durant le DFGSM2 et le DFGSM3, il(elle) peut obtenir la dispense par la validation de plusieurs unités d'enseignement de master ou par l'exercice successif de fonctions de tuteur de la L1SpS et de moniteur de TP.

4 - Modalités d'examen pour les enseignements complémentaires

■ Groupe d'enseignement A14 : Enseignement complémentaire 1 de DFGSM2.

Enseignement complémentaire	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
	Epreuves	Durée	Epreuves	Durée
EC 01 -Allemand (complémentaire)	Présence obligatoire Contrôle continu	VA/NV	Travail personnalisé établi selon les résultats obtenus par l'étudiant au contrôle continu	VA/NV
EC 03 -Portraits et points de vue de patients	- Présence obligatoire aux cours - Rédaction mémoire avec remise le 20 mars	VA ou NV	- Rédaction mémoire avec remise avant le 1^{er} juillet - Présence obligatoire	1h00
EC 05 - Connaissance de l'institution hospitalière	2 ou 3 QRC	1h00	2 ou 3 QRC	1h00
EC 06 -Médecine et communication visuelle	- Réalisation durant l'année de 2 supports d'information (poster et animation numérique)	Critique et Evaluation	- Idem Juin (si nécessaire)	
EC 07 -Médecine générale	● - 2 QRC de 30 mn	1h00	● Oral : devant deux jurys successifs (2 notes sur 10)	2 x 0h15
EC 08 -Formation à la méthodologie de recherche clinique	- Présence obligatoire aux cours - Ecrit dont : - 10 QCM (sur 6,50) - 1 QRC (sur 13,50)	VA ou NV 1h00	- Présence obligatoire aux cours - Examen écrit dont - 10 QCM (sur 6,5) - 1 QRC (sur 13,50)	VA ou NV 1h00
EC 09 -Langue des signes françaises (LSF)	Ecrit : 10 questions portant sur des vidéos de LSF	1h00	Ecrit : 10 questions portant sur des vidéos de LSF	1h00
EC 12 - Médecine environnementale (réserve aux étudiants de DFGSM3) (H)	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit et une présentation orale par groupes de 3	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit et une présentation orale par groupes de 3	VA ou NV
EC 13 - Pédagogie pour les tuteurs	- La validation est attribuée sur les bases de : - l'assiduité (formations et séances de tutorat) - des qualités pédagogiques (à partir d'une grille d'évaluation basée sur des critères objectifs de quantité d'investissement et qualités pédagogiques du travail fourni)	VA ou NV	- Présence aux séances (début septembre) Travail personnel (à définir par le collège des enseignants)	VA ou NV
EC 15 - Engagement bénévole en association ou institution annexe (H)	- Assiduité obligatoire aux 12 heures de cours requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen - Présentation d'un Bilan d'activité	VA ou NV	- Assiduité obligatoire aux 12 heures de cours requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen - Remise d'un travail personnel), (selon les modalités à préciser par le coordinateur du module en fonction du projet de l'étudiant)	VA ou NV
EC 16 - Introduction à la santé Publique – Education à la santé sexuelle (EALSS) (réserve aux étudiants de DFGSM2)	- Présence obligatoire aux cours - Evaluation à un contrôle continu à la fin de la partie théorique de cours d'une durée de 30 mn (15 QCM) - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de 5 à 7 pages à remettre avant la fin des cours (début mai)	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les responsable(s) de l'enseignement de 5 à 7 pages à remettre pour le 1 ^{er} juillet au plus tard	VA ou NV
EC 17 - Introduction à l'alimentation, au rapport au corps et à l'activité physique (ACAP) (H) (uniquement proposé en DFGSM2) (H)	- Présence obligatoire aux cours (maximum deux absences autorisés pour pouvoir présenter les épreuves) : - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de 5 à 7 pages qui devra être présenté à l'oral devant un jury de 3 membres. Ce rapport sera à remettre au plus tard un mois après la fin de la dernière intervention.	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les responsable(s) de l'enseignement de 5 à 7 pages à remettre pour le 1 ^{er} juillet au plus tard.	VA ou NV
EC 18 -Approches sociales des addictions aux substances psychoactives (ASASP) (uniquement	- Présence obligatoire aux cours (maximum deux absences autorisés pour pouvoir présenter les épreuves) : - Evaluation à un contrôle continu à la fin de la partie théorique des cours consistant en la présentation par écrit d'un	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les responsable(s) de l'enseignement de 5 à 7 pages à remettre pour le 1 ^{er} juillet au plus tard	VA ou NV

proposé en DFGSM2) (H)	rapport. de 5 à 7 pages à remettre avant le dernier cours - Epreuve terminale consistant en un rapport bilan écrit de 5 à 7 pages à remettre avant la fin des cours (début mai)			
EC 14- Double cursus Médecine/Sciences	cf. ci-dessous (D) cf. ci-contre Présence obligatoire aux cours, TP et stages		cf. ci-dessous (D) cf. ci-contre	

(D) Cf. modalités ci-dessous

(H) Ce nouveau module sera enseigné sous réserve)

■ EC14 - DOUBLE CURSUS MEDECINE/SCIENCES

1 - Epreuves écrites

L'EC 14 - Double cursus Médecine/Sciences comprend les examens suivants :

Matières	Questionnement	Durée	Coefficient	Session
Méthodes expérimentales en recherche biomédicale	LCA (Lecture critique d'article)	1h15	5	S1
	+ exercices notés en contrôle continu			
Biostatistiques	QR	1h00	2	S2
Chimie - biologie	QR	1h00	2	S1
Bases structurales du vivant	LCA	0h45	2,5	S1
	+ travail bibliographique en contrôle continu			
Nouvelles technologies pour la médecine prédictive et personnalisée	LCA	1h15	4	S2
Bioinformatique	QR	1h00	4	S2
Travaux pratiques	Evaluation du cahier de laboratoire		3	S2
	TOTAL		22,50	

Session : S1 = janvier - février

S2 = mai-juin

Tout étudiant ayant obtenu une note globale au moins égale à 225 points sur 450 est déclaré admis. Il n'y a pas de note éliminatoire.

En cas de note globale inférieure à 225 points, une session de rattrapage sera organisée en fin d'année universitaire (de juillet à septembre).

2 - Stage en laboratoire

Le stage en laboratoire donne lieu à un rapport de 5 pages et une présentation orale ou affichée (poster) dans le cadre d'une conférence ou d'un séminaire.

3 - Validation de l'EC14

La validation de l'EC14 exige celle de l'ensemble des 7 épreuves écrites et pratiques, et du stage en laboratoire.

Elle donne lieu à dispense de l'Enseignement Complémentaire du DFGSM2 ou du DFGSM3.

Art. 13 - VALIDATION DE L'ENSEMBLE A13 - STAGES CLINIQUES ET SECOURISME

1 - Obligation

L'ensemble A13 comprend trois parties :

- le stage d'initiation aux soins effectué sous la conduite de cadre infirmier durant l'été de la L1 Sps,
- une formation permettant l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 ou AFGSU 1,
- un stage d'initiation aux fonctions hospitalières.

2 - Stage d'initiation aux soins

Ce stage a dû être validé durant l'été de l'année de la L1 Sps. En cas d'absence ou de refus de validation, il doit être refait en juillet ou août de l'année de DFGSM2. Sa validation est requise pour le passage en troisième année (DFGSM3).

3 - AFGSU 1er niveau (A13A)

La validation de la formation dite de secourisme repose :

- sur la présence obligatoire à l'ensemble des séances d'enseignement consignée sur le procès-verbal de chaque séance établi par le moniteur du groupe : en cas d'absence non rattrapée, l'étudiant(e) ne peut se présenter à l'examen final de l'AFGSU 1 ;
- sur l'obtention de l'AFGSU 1 à l'issue de la 1ère partie de la formation pratique : aucune dispense ne peut être accordée ;
- sur la présence obligatoire à la séance d'enseignement portant sur "les gestes et soins face aux risques NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique)".

4 - Stage d'initiation aux fonctions hospitalières (A13B)

a) Il est validé à l'issue du stage effectué durant le 2ème semestre sous la double responsabilité d'un tuteur médical et d'un tuteur chirurgical. Chacun d'eux adresse en fin de stage un avis écrit reposant sur une évaluation finale et/ou continu sous forme de mise en situation basée sur des critères précis communiqués aux stagiaires. Cet avis, que les tuteurs devront exprimer par une note et une appréciation, doit être expliqué au stagiaire lors d'un bilan individuel de fin de stage.

La validation est prononcée par le Doyen sur avis des responsables pédagogiques de l'étudiant(e).

En cas de refus de validation, l'étudiant(e) doit refaire une nouvelle période de stage auprès du tuteur concerné.

b) En cas de redoublement du DFGSM2 ce stage et les crédits ECTS ne peuvent être conservés. L'étudiant(e) doit effectuer à nouveau ce stage d'initiation aux fonctions hospitalières dans les conditions de validation définies au paragraphe 4a de l'article 13.

Art. 14 - ATTRIBUTION DES CREDITS ECTS

1 - Les crédits européens

Chaque ensemble est affecté d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre totalise 30 crédits ECTS, l'année de DFGSM2 totalisant 60 crédits.

L'attribution des crédits ECTS se fait en prenant en compte la validation de chaque ensemble. Cette attribution reste acquise définitivement à l'instar de la validation de l'ensemble correspondant, à l'exception de la partie "Stage d'initiation clinique" de l'E12 en cas de redoublement du DFGSM2.

Pour les enseignements dispensés durant les deux semestres de l'année, les crédits ECTS s'obtiennent à l'issue du second semestre. C'est le cas de l'A11-Anglais et l'A14-Enseignement libre 1.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

Une période d'études validée dans un établissement étranger permet l'acquisition des crédits ECTS correspondants à ceux fixés dans le tableau ci-après.

2 - Répartition des crédits européens2 - Répartition des crédits européens

1er semestre / S3		
A1	UE Cardiovasculaire et respiratoire	7
A2	UE Appareil digestif	7
A3	UE Locomoteur	7
A4	UE Introduction à l'examen clinique	3
A5	UE Pharmacologie et Thérapeutique	3
A12	Certification Pix	2
A13A	AFGSU - 1er niveau	1
	TOTAL S3	30
2ème semestre / S4		
A6	UE Hormonologie, reproduction et nutrition	8
A7	UE Rein et voies urinaires	4
A8	UE Sciences humaines et sociales	2
A9	UE Hématologie et système immunitaire	4
A10	UE Revêtement cutané	2
A11	UE Langue 1 : Anglais	4
A13B	Stage clinique	4
A14	Enseignement libre 1	2
	TOTAL S4	30

Art. 15 - PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE (DFGSM3)

L'admission en DFGSM3 exige la validation des ensembles A1 à A14, au plus tard à l'issue de la session de rattrapage en fin d'année universitaire (de juillet à septembre). Néanmoins, l'autorisation de passage sera accordée à tout(e) étudiant(e) ayant un retard ne pouvant excéder 7 crédits européens ECTS, hors le stage clinique obligatoire (ensemble E13B). Ces ensembles en retard devront être validés au plus tard à l'issue du DFGSM3, la validation totale du DFGSM2 et du DFGSM3 étant requise pour accéder en DFASM1.

CONSIGNES POUR LES EPREUVES PAR QCM ou QROC

NOM : (1) (1) en lettres majuscules
 1er Prénom : (1) Numéro de place :
 2e Prénom : (1)
 Epouse : (1)
 Date de naissance : à

Il s'agit du numéro que l'on vous a remis à l'entrée de la salle et qui figure sur votre table.
 Il ne s'agit pas de votre numéro d'anonymat qui, lui, ne sera attribué à la copie qu'à l'issue de l'épreuve.

RECOMMANDATIONS GENERALES IMPORTANTES A RESPECTER (A lire avant le début de l'épreuve)

- Remplissez correctement la présente **couverture** de cahier. Sera considéré **comme nul**, tout cahier d'examen dont la couverture ne comportera pas vos nom et prénoms.
- Dès l'instant où vous aurez reçu votre cahier d'examen, jusqu'à celui où vous l'aurez rendu, **toute communication est interdite**, quels qu'en soient le prétexte ou la nature. En cas de besoin, adressez-vous exclusivement aux responsables de salle. Toute communication entraînerait un zéro à l'épreuve.
- Vous vous absteniez, sous peine d'annulation, de faire figurer sur votre copie **tout signe** qui pourrait en indiquer la provenance.
- Ne **dégrafez pas** le présent cahier d'examen.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES A L'EPREUVE (A lire aux étudiants par le responsable de surveillance en début d'épreuve)	
Le présent cahier d'examen comporte dans l'ordre : - 1 questionnaire (ci-joint) comportant 25 QCM ; - 1 page de QCM (items numérotées de 1 à 25) - 5 pages pour la réponse aux 5 QRS	CONTROLE DU CAHIER D'EXAMEN L'étudiant doit contrôler que le cahier d'examen qui lui a été remis comporte l' ensemble de ces documents. A défaut, il devra redemander un autre cahier

CONSIGNES TECHNIQUES GENERALES

- 1. Consignes pour les QROC et QRC :**
- **Ne pas écrire dans la zone rouge** située dans la partie droite de la feuille (QROC) ou dans la marge de gauche (QRC).
 - Pour les **QROC**, vous ne devez répondre qu'à l'emplacement réservé à cet effet et matérialisé par des pointillés. Ne répondez pas au verso de la feuille, il n'en serait pas tenu compte. Limitez-vous absolument aux consignes données.
 - Chaque **QRC** est à traiter sur une **seule feuille** (recto et éventuellement verso).
 - Une **réponse illisible** ne peut être retenue comme bonne.
- 2.A. Consignes pour les QCM :**
- N'utilisez qu'un **crayon de papier noir HB**.
 - Vous devez **noircir la ou les cases bleues** correspondant à la réponse et situées dans la partie droite de la feuille.
 - En cas **d'erreur**, faire disparaître **totale**ment la marque du crayon au moyen d'une **gomme blanche plastique**.
- 2.B. QCM "à compléments groupés"**
- Instructions :** Pour chacun des exposés incomplets suivants UN ou PLUSIEURS des compléments proposés sont corrects. Répondre parmi les compléments, lequel ou lesquels sont correct(s) et noircir l'espace correspondant sur la feuille de réponse :
- A - Si seulement les compléments 1, 2 et 3 sont corrects
 B - Si seulement 1 et 3 sont corrects
 C - Si seulement 2 et 4 sont corrects
 D - Si seulement 4 est correct
 E - Si tous les compléments sont justes.
- 2.C. QCM de type "relation de cause à effet" : protocole de réponse :**
- | Si la constatation est | Parce que | la raison est | alors répondez |
|------------------------|-----------|---------------|----------------|
| vraie | vraie | vraie | A |
| vraie | fausse | vraie | B |
| vraie | — | fausse | C |
| fausse | — | vraie | D |
| fausse | — | fausse | E |
- 2.D. Deux assertions sont désignées par X et Y. Répondre pour la question ci-dessous :**
- A) si la proposition concerne seulement X
 B) si la proposition concerne seulement Y
 C) si la proposition concerne à la fois X et Y
 D) si la proposition ne concerne ni X ni Y.
- X : l'électrophorèse standard des protéines sériques sur acétate de cellulose
 Y : l'immunoélectrophorèse des protéines sériques contre sérum anti-humain total.

MACHINE A CALCULER

1 - Par décision des Conseils de Faculté des 19 avril 1989 et 12 juillet 1994, les étudiant(e)s sont autorisé(e)s à utiliser une machine à calculer pour leurs examens de PACES (écrits et travaux pratiques). Afin de respecter l'égalité des étudiant(e)s devant les examens, **seule la machine à calculer de marque CASIO FX-92 Collège sera autorisée à l'entrée des salles d'examen**. Elle devra porter l'estampille de la Faculté de Médecine. Les redoublant(e)s pourront conserver celle qu'ils avaient achetée l'an dernier.

2 - Par décision du Bureau du Conseil de Faculté en date du 10 juillet 1995, la machine à calculer de marque **CASIO FX-92 Collège (II ou III)** sera également autorisée pour les examens écrits et pratiques du concours.

Seule la machine CASIO Fx-92 Collège 2D ou New+ ou Spécial Collège 2D sera à acheter.

Bien qu'il soit recommandé d'acquérir cette nouvelle calculatrice, les étudiant(e)s pourront, s'ils le désirent, conserver la machine achetée antérieurement.

3 - Les candidat(e)s possédant déjà une CASIO FX-92 Collège devront la faire **estampiller** gratuitement si cela est précisé dans les arrêtés d'examen et sous réserve de l'évolution des conditions liées à la situation sanitaire.

4 - La machine ne sera pas vendue à la Faculté de Médecine ni par la Faculté.

Les étudiants devront l'acquérir dans le **magasin de leur choix** et la faire estampiller au secrétariat du chef de service de la Faculté **AVANT** les périodes d'examen.

Toute machine non estampillée ne sera pas autorisée lors des examens (obligation sous réserve qui sera précisée avant les examens dans l'arrêté)

INSTRUCTIONS POUR LES EXAMENS PAR QCM

Pour vous permettre de vous familiariser avec **la page de couverture des cahiers d'examen** pour les épreuves qui comportent pour tout ou partie un **questionnement par QCM**, vous en trouverez ci-dessous le **fac-similé** que nous vous recommandons de lire dès à présent attentivement.

Pour ce type d'épreuve, vous devrez vous munir :

- **d'un crayon à papier noir HB**
- **d'un taille-crayon**
- **et d'une gomme plastique blanche NEUVE.**